

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**JEUDI 26 NOVEMBRE 2009**

**PROCES VERBAL**

**Étaient présents :**

**Monsieur Vincent MORISSE**, Maire ;

Mesdames et Messieurs Micheline MARTEL, Pascal BOISARD, Laurence GEERAERT, Patrick VASSAL, Jehanne ARNAUD, Yves CANUEL, Martine ANDRÉ, Jean-Marie TOUCAS, adjoints ;

Mesdames et Messieurs Pierre GUERDER, Jacqueline GUIRADO, Michèle DALLIES, Jacques MUNIER, Josiane DE MOURGUES-DEVAUX, Jean-Maurice ZORZI, Sylvain ROSIQUE, Yolande MARTINEZ, Charles PIERRUGUES, Patrice AMADO, Yvane HEMET, Stéphanie RICHARD, Sébastien PELLEGRIN, Roger GARCIA, Michel FACCIN, Bernard ROLLAND, Jackie RAINAUT, Josette ESCUDIER, Alain CONVERT, conseillers municipaux.

**Procurations étaient données à :**

Madame Micheline MARTEL par Madame Evelyne PITTET  
Monsieur le Maire par Monsieur Gilbert DAVID  
Monsieur Yves CANUEL par Madame Véronique KERHOAS  
Monsieur Bernard ROLLAND par Monsieur Robert GONTIER  
Monsieur Roger GARCIA par Madame Maria BOZON

**Secrétaire de séance :**

M. Sébastien PELLEGRIN

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 00. Il propose de procéder à l'approbation du procès-verbal de la précédente séance et fait part, à cet effet, d'un courrier reçu du groupe de la minorité représenté par Monsieur Bernard ROLLAND relatif à la rédaction des procès-verbaux. Plusieurs points y sont évoqués (pièce-jointe).

Monsieur le Maire confirme qu'il a dit, lors du précédent conseil municipal, que les débats sont enregistrés par le secrétariat de séance et sont à l'usage exclusif de ce secrétariat. Il rappelle que ce procédé était déjà utilisé lors du précédent mandat par la secrétaire, qui à l'aide d'un magnétophone, enregistrait les débats. Monsieur le Maire demande également au groupe de Monsieur Bernard ROLLAND de se reporter au règlement intérieur du conseil municipal adopté par ce conseil et au Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), où il est prévu l'enregistrement audiovisuel des débats (audiovisuel signifiant soit son, soit image, soit les deux en même temps). Il précise que l'enregistrement des débats n'est pas actuellement diffusé au public mais qu'il viendra sans doute un temps, comme dans d'autres communes, où les débats seront susceptibles d'être enregistrés et filmés pour être, par exemple, diffusés sur le site internet comme cela est demandé par nos administrés. Monsieur le Maire souligne qu'à ce moment là, une information sera faite au conseil municipal mais qu'à ce jour, la salle du conseil municipal n'est pas équipée d'un dispositif permettant l'enregistrement vidéo.

Monsieur le Maire revient également sur un point important soulevé dans le courrier reçu concernant la rédaction des procès-verbaux. Il rappelle que le règlement intérieur et le C.G.C.T. prévoient que le compte-rendu « *présente une synthèse sommaire des délibérations et des décisions du conseil* » et

ajoute qu'il est évident que le procès-verbal doit reprendre les éléments essentiels tels que le rapport, la délibération et les votes mais que ce document ne peut retranscrire intégralement les débats. Monsieur le Maire termine en précisant que, malgré le débat stérile installé depuis des mois autour de ce sujet, il a demandé à la secrétaire de retranscrire le plus fidèlement possible les débats en s'aidant des enregistrements.

Monsieur Bernard ROLLAND remercie Monsieur le Maire pour ces précisions mais pense que Monsieur le Maire a évité de lire le dernier paragraphe du courrier qui stipule en substance que compte tenu des remarques faites, sur le fond, le groupe est d'accord pour des enregistrements mais qu'il reproche à Monsieur le Maire de ne pas en avoir informé le conseil municipal.

Monsieur Alain CONVERT fait un aparté et informe que son groupe « Mieux vivre Sainte-Maxime » demande la démission de Madame Florence LANLIARD estimant que sa gestion du SIVU du Préconil n'a en rien atténué les effets des intempéries qui ont touché la commune. Selon lui, la situation extrême que nous avons vécue démontre malheureusement l'incurie de la gestion du Préconil depuis plusieurs années. Les berges ne sont pas nettoyées, les possibilités d'épandage sont limitées, le lit de la rivière n'est pas creusé et l'embouchure n'est pas désensablée. Il ajoute que Madame Florence LANLIARD n'est pas coupable mais responsable et, de ce fait, elle ne doit pas s'accrocher à son fauteuil. Il faut maintenant mettre en place une nouvelle politique de gestion du Préconil.

Monsieur le Maire est surpris par l'intervention de Monsieur Alain CONVERT car Madame Florence LANLIARD ne fait pas partie de ce conseil municipal. Monsieur Alain CONVERT dénonçant Madame Florence LANLIARD en sa qualité de présidente du SIVU du Préconil, il lui suggère d'en informer le conseil syndical dont il est lui-même membre titulaire. Monsieur le Maire souligne qu'il est vice-président de ce conseil syndical depuis mars 2008 et qu'il n'a pu que constater l'absence de Monsieur Alain CONVERT aux réunions.

Monsieur Alain CONVERT justifie son attitude et son absentéisme par le fait qu'il n'accepte pas le mode de gestion du Préconil et cela depuis déjà de nombreuses années. Il ajoute qu'il est minoritaire au sein de ce syndicat et que sa voix ne peut influencer la politique générale du SIVU du Préconil

Monsieur le Maire précise à Monsieur Alain CONVERT que cela est faux. Il n'est pas minoritaire, une place de titulaire avec la majorité lui a été faite au début du mandat au sein de ce syndicat.

Le procès-verbal de la réunion du **16 octobre 2009** est **ADOPTÉ A LA MAJORITÉ**.

7 contre : Mesdames et Messieurs Roger GARCIA, Robert GONTIER, Michel FACCIN, Bernard ROLLAND, Jackie RAINAUT, Josette ESCUDIER, Maria BOZON.

- **RAPPORT D'INFORMATION : REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Monsieur Brice HORTEFEUX, Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités Territoriales, et Monsieur Alain MARLEIX, secrétaire d'Etat, ont adressé aux conseillers municipaux, sous couvert des Maires, une lettre informant des projets de lois relatifs à la réforme des Collectivités Territoriales. Cette lettre, en date du 21 octobre 2009, est jointe au présent rapport. Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir en prendre acte.

Monsieur le Maire ajoute que cette réforme des collectivités territoriales a été largement reprise dans le rapport d'orientation budgétaire.

- **ELECTION DU 9EME ADJOINT AU MAIRE :**

Rapporteur : M. Vincent MORISSE

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte de la démission présentée par Monsieur Sylvain ROSIQUE, de ses fonctions de 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire, d'élever au rang supérieur les adjoints élus lors de la séance du 19 septembre 2008 et de procéder à l'élection au scrutin secret et à la majorité absolue du 9<sup>ème</sup> adjoint au Maire.

Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Jean-Maurice ZORZI au poste de 9<sup>ème</sup> adjoint au Maire. Il désigne deux assesseurs, Madame Josette ESCUDIER et Monsieur Alain CONVERT pour le déroulement de l'élection. Les résultats portent nomination de Monsieur Jean-Maurice ZORZI, en qualité de 9<sup>ème</sup> adjoint qui a obtenu 26 voix. 7 votes blancs ont été constatés.

- **COMMISSIONS MUNICIPALES : DESIGNATION DES MEMBRES :**

Rapporteur : M. Vincent MORISSE

Il est proposé au conseil municipal d'abroger les délibérations n° 8540 du 28 mars 2008 et n° 8666 du 19 septembre 2008, en ce qui concerne la désignation des membres titulaires et suppléants des commissions suivantes :

- Commission des travaux,
- Commission du développement économique, du commerce et de l'artisanat,
- Commission environnement, plages et affaires maritimes,
- Commission de la sécurité publique et de la circulation,
- Commission des sous-traités de plage et de la base nautique,
- Commission consultative des services publics locaux (DSP).

Il est proposé d'élire à la représentation proportionnelle les membres titulaires et suppléants des commissions, conformément au tableau ci-annexé.

Monsieur le Maire précise que le groupe de la minorité a été contacté pour savoir s'il souhaitait effectuer des modifications dans la représentation de ses membres au sein de ces commissions. Mais il n'y a eu aucune réponse de la part de Monsieur Bernard ROLLAND.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

- **DESIGNATION DES MEMBRES ET DELEGUES AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS :**

Rapporteur : M. Vincent MORISSE

Il est proposé au conseil municipal d'abroger les délibérations n° 8541 du 28 mars 2008 et n° 8667 du 19 septembre 2008, en ce qui concerne la désignation des membres titulaires et suppléants siégeant dans les organismes extérieurs suivants :

- SIVOM du golfe,
- SEVE,
- Syndicat de communes du littoral varois,
- Association des communes forestières du Var,
- SIVOM du Pays des Maures et du golfe de Saint-Tropez,
- SIVU du Préconil,

Et de désigner selon le tableau annexé, les représentants et délégués de la commune au sein des organismes extérieurs.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

- **MOTION POUR L'AFFECTATION DEFINITIVE D'UN HELICOPTERE EC145 ROUGE JAUNE TREUIL :**

Rapporteur : M. Vincent MORISSE

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les termes de la missive adressée le 10 septembre 2009 par le président de l'union départementale des sapeurs-pompiers du Var visant à affecter définitivement l'hélicoptère EC 145 nouvelle génération rouge jaune treuil dans le Centre Var.

Monsieur le Maire complète cette information en donnant lecture du courrier reçu récemment par Monsieur le Préfet du Var (pièce-jointe).

Monsieur Michel FACCIN informe qu'il aurait aimé que la lettre de l'union départementale des sapeurs-pompiers du Var soit annexée au rapport de présentation.

Monsieur le Maire lui précise qu'elle lui sera communiquée.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

- **RAPPORT D'ACTIVITES ET BILAN 2008 D'EXPLOITATION DE LA GALERIE MARCHANDE :**

Rapporteur : M. Vincent MORISSE

Conformément aux dispositions des articles L. 1.411-3 et L. 1.413-1 du C.G.C.T., il est proposé au conseil municipal de prendre acte du rapport d'activités relatif à la galerie marchande sise sur le terre-plein portuaire pour l'exercice 2008 par la S.E.M.A.

- **NOEL 2009 :**

Rapporteur : Mme Jacqueline GUIRADO

Il est proposé au conseil municipal de définir le montant des cadeaux qui seront offerts aux chefs de famille de la commune âgés de 70 ans et plus (25 € TTC), aux enfants des écoles maternelles et aux tout-petits de la Maison des Enfants (12 € TTC), aux enfants du personnel de la commune et du centre communal d'action sociale âgés de moins de 16 ans révolus au 1<sup>er</sup> janvier de l'année considérée (28 € TTC) et aux enfants des écoles élémentaires communales (5 € TTC) et du collège Berthie Albrecht (2 € TTC).

Monsieur Michel FACCIN précise que lors de la commission des affaires scolaires, il a été dit que le cadeau des collégiens serait une place de cinéma, ce qui est une bonne idée. Cependant, il se demande si cela correspond au 2 € ?

Monsieur le Maire répond que la commune prend effectivement 2 € à sa charge et le cinéma le coût restant.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

- **CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE D'AIRE DE RETOURNEMENT AU PROFIT DE LA COMMUNE SUR LA PARCELLE AB 160 IMPASSE BERENGUIER :**

Rapporteur : Mme Micheline MARTEL

Il est proposé au conseil municipal de constituer la servitude d'aire de retournement au profit de la commune sur la parcelle AB 160 sise Impasse Stanislas Berenguier.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

- **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2010 :**

Rapporteur : M. Vincent MORISSE

Il est proposé au conseil municipal de débattre sur les orientations générales du budget 2010.

Monsieur le Maire rappelle que le rapport d'orientation budgétaire a été adressé aux élus et communiqué au public dans la salle.

Monsieur Bernard ROLLAND fait une intervention (pièce-jointe).

En réponse à ce discours, Monsieur le Maire revient sur certains points évoqués :

- La réforme des collectivités territoriales : la commune s'y prépare pour aboutir au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Des travaux sont actuellement engagés avec le comité des élus.
- Le front de mer : Contrairement à ce que prétend Monsieur Bernard ROLLAND, le réaménagement du front de mer n'est pas le projet majeur de la municipalité. Il s'agit plutôt du Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui s'inscrit comme une véritable rupture avec l'ancienne politique d'urbanisation, ce que les électeurs ont très bien compris lors des dernières élections municipales. L'aménagement du front de mer a été rendu nécessaire par la décision unilatérale de la précédente municipalité de fermer le passage public commerçant, ce qui a créé de véritables conflits de voisinage. C'est pourquoi aujourd'hui, un marché de définition a été lancé pour aboutir à un projet global que la commune mettra en œuvre progressivement sur les 5-10 prochaines années.
- La salle Marcel Pagnol : Dans le rapport d'orientation budgétaire 2009, il était proposé la réhabilitation du site avec une salle à destination des Maximois. La municipalité ne dérogera pas à cette optique. Effectivement, il n'est pas proposé la construction d'un immeuble ou sa vente à un promoteur comme cela était souhaité par l'ancienne municipalité. Cette salle restera dans le patrimoine communal. Un passage sera réalisé entre la rue Pierre et Marie Curie et la rue Félix Martin afin d'apporter une complémentarité au passage de l'ensemble Casa Del Mar initié par l'ancienne équipe et qui s'avère aujourd'hui peu emprunté.
- Les logements pour actifs : La cession du Quilladou a été annulée après les élections car le budget présenté par l'ancienne municipalité pour 2008 n'était pas sincère. En effet, il était impossible d'envisager cette cession puisque le pôle culturel n'avait pas été réceptionné. Il était donc impossible de faire un détachement de parcelle. Concernant Les Moulins, la volonté municipale est d'inverser la tendance qui a consisté pendant des années à ne répondre qu'à la spéculation immobilière. L'objectif est de se consacrer à nos concitoyens avec la création d'un programme de logements permettant de reconstituer le parcours de l'habitat, qu'il soit locatif ou d'accession à la propriété. Aujourd'hui, une réflexion est en cours avec les propriétaires concernés par le secteur des Moulins mais la commune doit tenir compte des derniers événements climatiques. Il est également nécessaire de répondre aux besoins de l'artisanat. Sainte-Maxime a besoin de se développer et la commune se développera de manière contrôlée et dans un objectif précis qui sera retranscrit dans le PLU.
- Le développement économique et l'office du commerce : L'office du commerce a été installé dans un local loué car l'ancienne municipalité avait pris l'initiative d'installer un chalet en bois sur la place Louis Blanc. Ce chalet ne pouvait pas rester en place alors que la commune demande que

soient retirées des structures telles que algécos, cabanons... Il a donc fallu trouver un site plus adapté en centre ville afin de maintenir le service apporté. Le local trouvé est effectivement onéreux mais le bail n'a qu'une durée d'un an (l'échéance est en avril). La commune n'a pas vocation à louer un local et dans le cadre de la rénovation de bâtiments communaux, l'office du commerce sera transféré à la fin du bail.

- Le stationnement : Il était prévu de le rendre payant à l'année afin de répondre aux contraintes financières apportées par la construction des Olivettes, dont les études, datant de 2002-2003, mentionnaient que l'investissement n'était pas envisageable si le stationnement à Sainte-Maxime ne devenait pas payant à l'année. La commune a du revenir sur cette décision à la demande des Maximois et réinstaurer la gratuité du stationnement sur voirie en hiver. Cependant, le problème reste le même. Une commission de réflexion sur le stationnement a été instituée, à laquelle Monsieur Bernard ROLLAND a été convié mais n'a pas cru bon de participer aux travaux.
- Le pôle culturel : La nouvelle municipalité a hérité du pôle culturel et elle a fait le choix de maintenir la continuité du service public. Il a donc été indispensable d'y mettre des moyens humains et financiers. Aujourd'hui, on ne peut que constater la réussite du programme culturel définie par la directrice recrutée par l'actuelle municipalité. Les spectacles se jouent à guichet fermé. Les services du Conseil Général sont d'ailleurs venus féliciter la commune pour la gestion de ce pôle. Monsieur le Maire demande d'ailleurs à Monsieur Bernard ROLLAND, en sa qualité de conseiller général, d'appuyer la demande de subvention faite auprès du Département. Il invite également l'équipe de Monsieur Bernard ROLLAND à lire le rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur le pôle culturel. La maîtrise des budgets s'avère difficile avec un pôle culturel qui devait coûter à la base 7 millions d'euros et qui aujourd'hui s'élève à environ 15 millions d'euros. La prudence budgétaire est alors indispensable pour répondre à cet engagement financier.
- La masse salariale : L'effectif communal n'a guère augmenté. Seuls 4 agents ont été engagés en 2009 et 4 sont prévus en 2010. L'écart de huit collaborateurs est peu significatif pour la période 2008/2010, période durant laquelle le Carré Léon Gaumont a ouvert et compte une quinzaine d'agents. L'augmentation de la masse salariale est due à la hausse des salaires, aux indices, à la réussite aux concours et aux heures supplémentaires.
- L'endettement : La commune remboursera en capital cette année 2 millions d'euros et elle empruntera 1 million d'euros. Ce qui permet de diminuer la dette de 1 million d'euros.

Monsieur Roger GARCIA revient sur le dernier point relatif à l'endettement. Il précise que cette volonté de désendettement n'est pas due à une volonté politique mais à une obligation que la commune a de rembourser le capital des emprunts contractés, et que le fait d'emprunter augmente la dette et de ce fait la part de remboursement. Il ajoute que la commune peut se désendetter si elle procède à une vente.

Monsieur le Maire rappelle, quant à lui, que la commune ne peut se désendetter que si elle n'emprunte pas. C'est pourquoi, les remboursements permettent le désendettement.

Monsieur Bernard ROLLAND rappelle qu'il y a eu certes de l'endettement mais il faut valoriser les actifs avec le patrimoine acquis.

Monsieur Alain CONVERT intervient plus particulièrement sur la réforme des collectivités territoriales et se ravie de constater qu'en 2014 les citoyens voteront pour des délégués intercommunaux et que l'espace de vie défini sera alors le Golfe. Il ajoute qu'après les discussions entendues précédemment, il est indispensable de changer de cadre et de système de réflexion. Il trouve que ce bouleversement politique de nos institutions apporte beaucoup d'espoir même si la situation économique et fiscale des communes restent très floues. Il conçoit l'angoisse que cela représente pour les représentants des communes.

Concernant les logements pour les Maximois, Monsieur Alain CONVERT trouve que la commune n'est pas assez ambitieuse. Il y a trop peu de constructions par rapport aux demandes en attente.

Monsieur le Maire lui répond que la commune est investie dans la politique du logement avec la perspective de cession d'actifs soit à des organismes sociaux, tel que Var Habitat, soit à la Société d'Economie Mixte de Sainte-Maxime, à qui la municipalité demande d'engager des programmes de logements. Tout ceci est bien entendu à l'étude dans le Plan Local d'Urbanisme dans le but de

respecter l'engagement de construire un certain nombre de logements durant la mandature. Cependant, pour dégager des terrains constructibles, il ne faut pas oublier qu'en plus des contraintes financières, il y a des contraintes environnementales qui viennent se greffer sur notre commune : Natura 2000, le Plan de Prévention des Risques d'Incendie et des Feux de Forêts (PPRIFF), le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)...

Monsieur Michel FACCIN intervient sur le document page 118 du rapport d'orientation budgétaire qui reproduit l'évolution du taux Euribor 3 mois margé à +0,8% des loyers des Olivettes. Il s'avère que Monsieur Michel FACCIN a également en sa possession un tableau fourni par les marchés financiers d'une grande banque et les résultats sont différents, avec pour la première un taux qui s'élève à 5% et la seconde un taux à environ 4%.

Monsieur le Maire lui rappelle que l'équipe municipale en place aujourd'hui n'est pas à l'origine de ce projet. A la fin de la construction des Olivettes, le taux Euribor était particulièrement élevé et de ce fait les loyers aussi. Puis, avec la crise, le taux Euribor a baissé. Cependant, les experts analystes prévoient une très forte augmentation du taux Euribor dans les mois et les années qui viennent. Les perspectives peuvent alors paraître pessimistes mais il ne faut pas le reprocher à la municipalité en place.

Concernant les droits de mutation, Monsieur Bernard ROLLAND constate que la somme indiquée a été mise avec prudence et souligne que si ces droits devaient être encore à la baisse la commune serait obligée d'emprunter afin d'équilibrer le budget.

Monsieur le Maire n'est pas d'accord avec ce dernier point. La commune ne serait pas dans l'obligation d'emprunter mais aurait le choix de réduire les dépenses ou d'augmenter les impôts. Cependant, l'engagement est pris de ne pas augmenter les impôts durant cette mandature. Il faudrait alors diminuer les dépenses.

- **INONDATIONS DU 22 OCTOBRE 2009 - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA REGION PACA AU TITRE DU PROGRAMME DE SOLIDARITE :**

Rapporteur : M. Patrick VASSAL

Il est proposé au conseil municipal de solliciter l'intervention du programme « Solidarité » de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en faveur des collectivités locales au titre des dommages subis par la commune lors des inondations du 22 octobre 2009 et de solliciter également le soutien financier de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en faveur des entreprises maximois.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

- **INONDATIONS DU 22 OCTOBRE 2009 - MISE EN OEUVRE DU FONDS DE SOLIDARITE EN FAVEUR DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :**

Rapporteur : M. Patrick VASSAL

Il est proposé au conseil municipal de solliciter l'intervention du fonds de solidarité en faveur des collectivités locales au titre des dommages subis par la commune lors des inondations du 22 octobre 2009.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

- **DECISION MODIFICATIVE N°3 - BUDGET VILLE -** :

Rapporteur : M. Pascal BOISARD

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la décision modificative n° 3 qui s'équilibre à -696 k€ en section d'investissement et à 119 k€ en section de fonctionnement.

Monsieur Roger GARCIA souligne que la vente du terrain de la zone UD du Quilladou refait surface alors que celle-ci avait été retirée volontairement du budget supplémentaire 2008 pour emprunter inutilement 3 millions d'euros durant la période la plus défavorable, c'est-à-dire en pleine crise financière. De ce fait, il considère que la baisse de recettes de 1 million d'euros évoquée dans cette décision modificative est possible par le simple fait que, suite à la mobilisation des 3 millions d'euros empruntés en juin dernier, la commune est en possession d'une trésorerie pléthorique et stérile qui se situe entre 1,7 et 2 millions d'euros. Il rappelle que la commune aura en 2010 à trouver les recettes réelles pour payer les annuités en capital et intérêts de ces emprunts. Il ajoute que suite à la mise sur le marché des logements du Casa del Mar et des Olivettes, les recettes fiscales 2010 augmenteront de plus de 3% sans toucher au taux d'imposition.

Monsieur le Maire précise que les 3 millions d'euros empruntés compensaient l'inscription d'une recette virtuelle représentée par la vente de la zone UD du Quilladou que la commune ne pouvait pas céder dans les temps comme cela a déjà été expliqué précédemment. Il rappelle que le budget présenté en 2008 par l'ancienne municipalité n'était pas sincère puisqu'il intégrait une subvention pour les Olivettes erronée et des acquisitions comme la Poste qu'il fallait payer par emprunt, faute de ressources propres.

**ADOPTE A LA MAJORITE**

7 contre : Mesdames et Messieurs Roger GARCIA, Robert GONTIER, Michel FACCIN, Bernard ROLLAND, Jackie RAINAUT, Josette ESCUDIER, Maria BOZON.

- **OUVERTURE D'UN BUDGET ANNEXE M14 POUR L'EXPLOITATION DU PÔLE CULTUREL :**

Rapporteur : M. Pascal BOISARD

Il est proposé au conseil municipal d'accepter l'ouverture d'un budget annexe dès le budget 2010, pour la gestion du Carré Léon Gaumont.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

- **TARIFS DES SERVICES COMMUNAUX 2010 :**

Rapporteur : M. Jean-Maurice ZORZI

Comme chaque année, le conseil municipal est amené à se prononcer sur le montant des différents tarifs et sur les conditions de fonctionnement et/ou de paiement des services proposés à la population et aux professionnels.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

- **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2009 - COMPLEMENTS :**

Rapporteur : Mme Michèle DALLIES

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'attribution des subventions complémentaires au titre de l'année 2009.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

- **AVENANT N°1 AU MARCHE DE GESTION DU STATIONNEMENT PAYANT :**

Rapporteur : M. Yves CANUEL

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les termes de l'avenant n° 1 au marché relatif à la gestion du stationnement payant et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Monsieur Bernard ROLLAND s'étonne que cet avenant ne génère pas d'incidence financière et estime que l'entreprise réalise ainsi une bonne affaire.

Monsieur le Maire répond que c'est un échange de prestations et que VINCI pense exactement le contraire.

**ADOPTE A LA MAJORITE**

7 contre : Mesdames et Messieurs Roger GARCIA, Robert GONTIER, Michel FACCIN, Bernard ROLLAND, Jackie RAINAUT, Josette ESCUDIER, Maria BOZON.

- **MARCHES D'ASSURANCES :**

Rapporteur : M. Yves CANUEL

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés afférents à la souscription et la gestion des contrats d'assurances de la ville.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

- **REALISATION D'UNE CRECHE DANS LES ANCIENS LOCAUX DE L'ODEL VAR :**

Rapporteur : M. Yves CANUEL

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux relatifs à la réalisation d'une crèche dans les anciens locaux de l'Odel Var.

Monsieur Michel FACCIN s'étonne des différentes estimations de la construction de cette crèche et fait un parallèle avec le pôle culturel en stipulant que l'on verra une fois la crèche terminée le coût global de cette construction.

Monsieur le Maire lui rappelle qu'il ne faut pas confondre les estimations budgétaires dans les orientations budgétaires, les autorisations de programme qui suivent et les coûts réels suite aux appels d'offres.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

- **CLASSEMENT DE L'OFFICE DU TOURISME DE SAINTE-MAXIME EN CATEGORIE TROIS ETOILES :**

Rapporteur : M. Charles PIERRUGUES

Il est proposé de demander le classement de l'office du tourisme de Sainte-Maxime dans la catégorie trois étoiles afin de promouvoir la politique du tourisme de la ville.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

- **CONVENTION D'ORGANISATION ET DE FINANCEMENT DES TRANSPORTS SCOLAIRES :**

Rapporteur : Mme Martine ANDRE

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la nouvelle convention d'organisation et de financement des transports scolaires effective à compter de la rentrée scolaire 2009/2010, ainsi que le nouveau règlement, opposable à l'ensemble des usagers des transports publics.

Monsieur le Maire précise que l'augmentation de 10 € par carte n'est pas répercutée sur les familles maximoises, c'est la commune qui la prend en charge.

Monsieur Alain CONVERT intervient sur le transport en général en évoquant la bonne décision du Conseil Général de fixer à 2 € le prix de tout titre de transport public permettant un déplacement dans le Var. Il s'étonne par contre de l'augmentation répercutée sur le transport public des enfants et félicite la commune de prendre à sa charge la hausse du prix des cartes.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

- **D.S.P. CINEMA : RAPPORT D'ACTIVITES 2008 :**

Rapporteur : M. Vincent MORISSE

Par délibération n°8053 en date du 7 septembre 2006 le conseil municipal a confié l'exploitation du service d'animation cinématographique de la salle Marcel Pagnol au délégataire nommé Cinéma « Le Lido » de Saint-Raphaël pour la période du 9 novembre 2006 au 1<sup>er</sup> septembre 2008. Egalement, par délibération n°7834 en date du 3 février 2006, le conseil municipal a délégué l'aménagement, l'équipement et la gestion du service d'animation cinématographique du Carré Léon Gaumont aux « Cinémas de Sainte-Maxime » pour une durée de 18 ans. De ce fait, et dans le cadre de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire de service public a obligation de produire chaque année, avant le 1<sup>er</sup> juin, un rapport annuel d'exploitation. Il est proposé au conseil municipal d'en prendre acte.

- **ACQUISITION DE SUPPORTS NUMERIQUES POUR LA MEDIATHEQUE - DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DU VAR - :**

Rapporteur : Mme Jehanne ARNAUD

Afin d'augmenter le nombre de supports numériques, de combler certaines lacunes et répondre à la demande émanant tant des adultes que des jeunes, la médiathèque du Carré Léon Gaumont sollicite le Département du Var pour une aide de 9 000 € destinée à financer la constitution du fonds multimédia qui regroupe ces supports numériques.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

- **CONCERT "NOËLS BAROQUES EN PROVENCE" :**

Rapporteur : Mme Jehanne ARNAUD

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le projet de concert « Noëls baroques en Provence » le 19 décembre 2009 à l'église, d'approuver le contrat de cession avec le chœur Madrigal de Provence et de fixer les tarifs des entrées audit concert à 13 € au-delà de 16 ans.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

- **AVENANT N°1 A LA CHARTE DU SPORT AVEC L'ASSOCIATION "O'SE 3 SPORTS STE MAXIME" :**

Rapporteur : M. Jean-Marie TOUCAS

Il est proposé au conseil municipal de modifier la charte du sport conclue le 29 mai 2009 avec l'association « O'SE 3 Sports Ste Maxime » (groupe 2) dans le cadre de la mise à disposition de la piscine.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

- **AVENANT N°1 A LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION "SUD ROLLER DEVELOPPEMENT" :**

Rapporteur : Mme Martine ANDRE

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'avenant n°1 à la convention entre la Commune et l'Association « SUD ROLLER DEVELOPPEMENT », qui encadre l'activité roller pour les enfants les mercredis après-midi en période scolaire, au complexe des « Bosquette », afin de rajouter des créneaux pour encadrer la section skate. En effet, cette discipline était jusqu'à ce jour dispensée par l'association Skate Core Syndicate qui vient de cesser son activité. Par conséquent, l'intervenant titulaire d'un Brevet d'Etat « Roller skating » de l'association Sud Roller Développement peut encadrer les enfants de la section skate dans le cadre de l'E.M.S. selon un planning défini entre le service des sports et l'association.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

- **SOIREE « SOLIDARITE SIDA » 2009 :**

Rapporteur : Mme Martine ANDRE

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la soirée musicale organisée dans le cadre de la journée mondiale de lutte contre le SIDA, le mardi 1er décembre 2009, au Carré Léon Gaumont, de fixer la participation à la soirée à 5 euros par personne et de reverser à l'association A.I.D.E.S. par mandat administratif la totalité des recettes.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

- **SORTIE CIRQUE 2009 :**

Rapporteur : M. Jean-Marie TOUCAS

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le projet de sortie au spectacle « Casse-Noisette made in China », au Carré Léon Gaumont de Sainte-Maxime, le dimanche 20 décembre 2009 à 14 heures, pour 55 enfants de l'Ecole Municipale des Sports et 5 accompagnateurs, de fixer la participation des enfants à 15 euros dont les encaissements se feront par le biais de la régie des sports, et de financer ledit projet pour un coût prévisionnel de 1 260 euros.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

- **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2009 A L'ASSOCIATION PAINTBALL SPORTIF DE SAINTE-MAXIME :**

Rapporteur : M. Sébastien PELLEGRIN

Il est proposé au conseil municipal de verser à l'Association Paintball Sportif de Sainte-Maxime, conventionnée avec la charte du sport, une subvention exceptionnelle de 500 euros pour aider à couvrir une partie des frais engagés dans les différentes compétitions durant cette année.

Monsieur Alain CONVERT précise qu'il trouve que le paintball n'est pas une activité civique et n'est pas pour le subventionnement de cette association.

**ADOPTE A LA MAJORITE**

1 contre : Monsieur Alain CONVERT

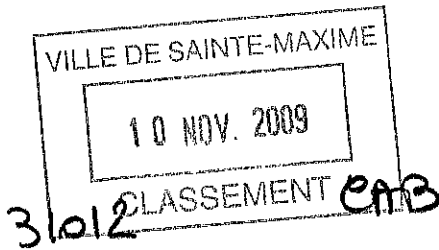
Le prochain conseil municipal se déroulera le jeudi 17 décembre 2009.

La séance est levée à 20h40.

Commune de SAINTE-MAXIME

Groupe de la minorité

Sainte-Maxime, le 5 novembre 2009



à Monsieur Vincent MORISSE  
Maire de Sainte-Maxime  
Hôtel de Ville  
BP 1504  
83120 SAINTE-MAXIME

**Objet : Conseil Municipal du 16 octobre 2009**  
**Procès-verbal**

Monsieur le Maire,

Le groupe de la minorité vient de prendre connaissance du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 octobre 2009 au cours duquel Monsieur Gontier vous a interrogé sur l'enregistrement des débats des séances publiques.

La lecture de ce procès-verbal, malgré le fait que les débats aient été enregistrés, ne reflète pas la teneur des propos échangés.

En effet, plusieurs points méritent d'être soulevés pour lesquels nous demandons que les corrections soient apportées avant la prochaine séance du Conseil Municipal.

1. A la question posée, vous avez répondu immédiatement que les débats n'étaient pas enregistrés puis vous ravisant, vous avez indiqué que pour une meilleure retranscription des débats, ils étaient effectivement enregistrés par la secrétaire.
2. A votre réponse sur le fait que le conseil municipal avait été informé de cette modification dans l'établissement des procès-verbaux, il convient de compléter le document par le fait que les membres de la minorité ont contesté cette affirmation, (ce qui est facilement vérifiable en consultant les comptes-rendus des séances précédentes du conseil municipal).
3. Enfin, il convient de compléter le procès-verbal par la demande de Monsieur Gontier que les bandes magnétiques soient tenues à la disposition des membres du conseil municipal qui souhaiteraient en prendre connaissance.

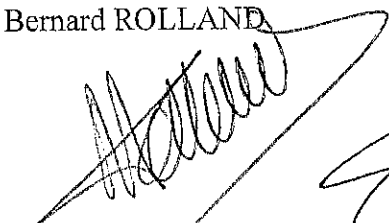
En ce qui concerne la question de l'enregistrement des séances publiques, le groupe de la minorité tient à faire connaître qu'à aucun moment il n'a envisagé de s'opposer à cette disposition et qu'en aucun cas il n'a demandé, contrairement aux propos que vous avez rapportés en séance, l'installation de cet outil même s'il est incontestable que les précédents procès-verbaux ne reflétaient pas la réalité des débats.

Nous considérons que cette disposition devrait figurer au minimum dans le règlement intérieur du Conseil Municipal, ce qui n'est malheureusement pas le cas aujourd'hui.

Dans l'attente d'une nouvelle rédaction sur ce point,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Bernard ROLLAND



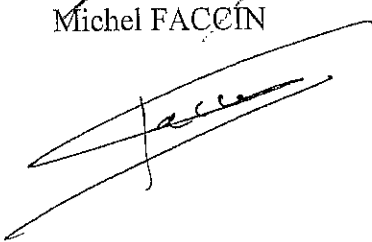
Maria BOZON



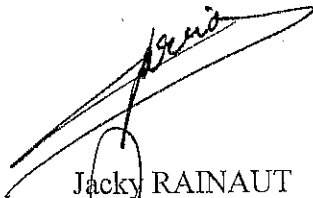
Josette ESCUDIER



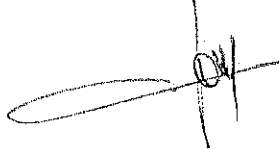
Michel FACCIN



Roger GARCIA



Robert GONTIER



Jacky RAINAUT



# CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2009

## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

### Intervention de Monsieur Bernard ROLLAND pour le groupe de la minorité

Le rapport d'orientation budgétaire 2010 qui nous est présenté ce soir comme un budget d'action, de transformation de la commune et volontariste par la majorité municipale dans un environnement difficile dû à la crise internationale répond-il à ces mêmes ambitions justifiant les mesures et actions envisagées ?

Et bien non et je vais en apporter la démonstration tant ce rapport est redondant et insipide. Il retrace de manière évidente les interrogations et les atermoiements de l'équipe en place pour mettre en œuvre non pas une politique ambitieuse pour notre ville mais comme un catalogue d'actions dont on ne peut trouver le fil conducteur.

**La crise** financière et économique ne nous a pas épargnés et je reconnais qu'il a dû être difficile pour vous de préparer un projet de budget tant les incertitudes pèsent sur les finances publiques. Mais cela ne justifie pas tout et si je constate avec satisfaction qu'à priori aucune augmentation des impôts locaux n'est envisagée, la présentation qui nous est faite du budget ne peut nous satisfaire. J'y reviendrai plus tard.

**L'environnement territorial** est en profonde mutation et la réforme des collectivités territoriales qui va être mise en œuvre à l'issue des débats parlementaires avec des conséquences extrêmement importantes sur les compétences directes restant aux maires, la plupart de celles-ci devant être transférées aux nouveaux EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale). Il convient donc de se préparer avec la plus grande vigilance à ce bouleversement institutionnel qui deviendra obligatoire dès 2014.

**La politique d'équipement** ne dévoile dans ce document qu'un catalogue d'opérations ne pouvant constituer l'affichage d'une politique construite et cohérente en terme d'équipements publics même si certains d'entre eux sont indispensables à l'amélioration du quotidien des maximoises et des maximois.

L'aménagement du front de mer pour lequel des bureaux d'études ont été désignés pour faire des propositions de requalification apparaît comme le projet majeur de l'équipe en place. Mais de quoi va-t-on accoucher ? D'un projet pharaonique qu'on ne saura pas financer ou de « bricolages » le long de la RD 559 notamment pour la requalification des façades commerciales.

Le groupe de la minorité reste bien sûr dans l'attente de la présentation des résultats de ces études mais surtout préoccupé par les suites qui pourront y être données.

**La construction d'une nouvelle crèche** répond à un besoin évident et urgent des familles et sa réalisation en partenariat avec le Conseil Général est une bonne nouvelle, d'autant que les travaux devraient commencer prochainement, l'ensemble des marchés étant semble-t-il passé. Bien sûr, le site du Jas Neuf acquis au Département lors de la précédente

mandature n'est pas celui que notre équipe avait choisi pour équipement mais l'essentiel est bien de répondre aux attentes des familles.

**La salle Marcel Pagnol** a fait l'objet, semble-t-il, d'une étude de faisabilité en vue d'une opération de réhabilitation dont le projet est décrit dans le rapport. Cette opération qui n'a fait l'objet d'aucune présentation en commission interroge notre groupe sur l'absence totale de cohérence dans la démarche tant les objectifs d'aménagement sont changeants. Qu'est devenu le parking souterrain évoqué dans le ROB de 2009 ? Exit ou en sommeil ? Nous aimerions avoir des réponses claires sur ce sujet.

Le ROB nous informe que la première phase de l'opération porte sur la création d'un passage piéton couvert entre les rues Felix Martin et Curie et nous dit-on pour assurer la continuité du cheminement existant de l'opération « Casa Del Mar ». Oui, mais sur quoi débouche-t-on ? Sur un espace clos et sans perspective de transparence alors que, si continuité il fallait faire, celle-ci devait s'organiser à partir du Boulevard Georges Clémenceau.

Par ailleurs, je rappelle que ces bâtiments sont vétustes et mêmes insalubres et que leur réhabilitation va engendrer des frais colossaux de remise aux normes.

S'il est vrai qu'aujourd'hui une salle polyvalente moderne en centre ville s'avère nécessaire, dépassant les seuls besoins du quartier, l'aménagement de ce site mérite un projet plus ambitieux.

Il y a de quoi s'interroger pour ce dossier de la bonne utilisation des fonds publics.

Présentez-nous un projet global afin que les maximois aient une parfaite connaissance de vos perspectives d'aménagement dans ce secteur particulièrement sensible du centre ville plutôt que d'engager pour le passage piéton une opération qui deviendra irréversible et fort coûteuse.

**Le programme de logements pour actifs** est présenté comme une de vos priorités et vous évoquez pour cela les demandes de logements non satisfaites.

Il s'agit bien sûr d'un élément incontournable de toute politique municipale compte tenu des besoins sans cesse croissants à satisfaire et de la précarité des familles en évolution constante.

Il convient de noter sur ce sujet quelques incohérences et atermoiements dans l'expression de vos projets. En effet, si l'on fait référence aux différentes délibérations qui ont été soumises à notre assemblée, que constate-t-on ?

- des décisions en forme de yoyo sur les cessions d'actifs entre le Quilladou, le Moulin, le Quilladou, ...
- un ROB qui présente un projet global et majeur au Moulin alors que la DM 3 supprime la cession envisagée pour transférer celle-ci sur la zone UD du Quilladou pour des raisons liées, paraît-il, aux intempéries récentes et à leurs conséquences sur le Préconil et ses affluents.
- l'urbanisation de la zone UD du Quilladou n'aurait-elle aucune incidence sur le Préconil et ses affluents ?

Avouez que ce n'est à ne plus rien comprendre ou plutôt ne s'agit-il pas d'une absence totale de stratégie en la matière.

Par ailleurs est évoqué l'aménagement de 30 hectares du Hameau dit du Moulin, ce qui peut laisser supposer la réalisation d'environ 45 000 m<sup>2</sup> de planchers.

A-t-on mesuré les conséquences de ces réalisations sur le développement de notre ville ?

Après avoir entendu pendant des années que Bernard ROLLAND = BETON, je constate que vous engagez la ville dans des opérations sans commune mesure avec ce qui a été réalisé et construit pendant les 2 mandatures précédentes. Que sont devenus vos engagements ?

**L'action économique** s'articule autour du soutien au commerce local et à l'accompagnement des acteurs économiques.

Le rapport présente un catalogue d'actions déjà décidées en conseil municipal mais ne présente aucune perspective et ambition en terme d'objectifs à atteindre.

La seule opération concrète concerne la création de l'Office du Commerce, installé à prix d'or, pour un loyer de plus de 37 000 €/an pour lequel nous sommes en attente de présentation de bilans d'autant qu'il apparaît évident que la fréquentation est pour l'instant particulièrement faible.

**La politique de stationnement** est en sursis suite aux atermoiements et à la décision de retour au stationnement gratuit sur voirie hors période estivale, ne faisant que confirmer et constater l'échec cuisant de votre politique en la matière.

Maintenant que nous propose-t-on ?

Un groupe de travail pour arrêter la nouvelle politique municipale qui devrait être mise en œuvre pour le mois d'Avril 2010 puisque les mesures qui ont été prises s'achèvent le 31 mars 2010.

J'ai refusé de participer à ce groupe de travail auquel j'ai été invité à titre personnel car je considère que la politique tarifaire modérée mise en place par l'équipe que j'avais l'honneur de diriger, était cohérente, acceptée par les maximois et répondait aux besoins tant saisonniers que hors période estivale. Je confirme que la mise en service du parking des Olivettes ne justifiait en aucune manière un changement de politique tarifaire pour les parcs fermés.

**La politique culturelle** est essentiellement centrée sur le pôle Léon Gaumont tant décrié à l'époque.

Que peut-on constater aujourd'hui ?

En vous lisant, je note que « son implantation, s'est logiquement opérée sur la RD 25, axe majeur de la cité ».

Dois-je voir dans la lecture du rapport, un aveu d'impuissance ou de reconnaissance que la réalisation de cet équipement apporte énormément de retombées positives pour la commune et ce, bien au-delà, de notre environnement immédiat ?

Vous ne pouvez pas l'avouer mais reconnaissez que Philippe de la Naulte, principal instigateur et promoteur de ce projet, a apporté à notre ville un rayonnement culturel important et reconnu.

### **La gestion - moyens et ressources**

Il est incontestable, comme cela a déjà été évoqué, que la préparation du budget est un exercice délicat notamment du fait de l'effet de ciseau constaté par l'ensemble des collectivités territoriales.

Vous évoquez la nécessité d'une gestion rigoureuse et maîtrisée des dépenses de fonctionnement, ce que nous approuvons.

Or que constatons-nous ?

**La masse salariale** passe de 12,4 M € fin 2007 à 13,6 M € pour 2010 (y compris budget annexe pôle culturel), ce qui est très nettement supérieur à l'inflation.

Comment peut-on alors parler de gestion maîtrisée des dépenses de personnel lorsque l'on continue à recruter du personnel de direction et d'encadrement avec les conséquences de ces décisions sur les budgets à venir ?

En ce qui concerne **la dette**, je ne peux que rappeler et confirmer les interventions de notre collègue, Roger GARCIA sur le caractère inopportun de la mobilisation des différents emprunts depuis votre arrivée aux affaires, notamment le dernier de 3 M € mobilisé en juin 2009.

A ce titre, comment pouvez-vous indiquer que vous avez amorcé une politique de désendettement de la commune dès 2009 en diminuant l'encours de 2 M € alors qu'il s'agit tout simplement de remboursement des annuités cumulées des différents emprunts ?

Plus fort encore, pour 2010, vous osez affirmer que vous allez désendetter la commune de 1 M € en contractant un nouvel emprunt de 940 K€.

De qui se moque-t-on en faisant croire aux maximois que l'on se désendette en empruntant ?

**Pour le budget annexe Parc de stationnement**, vous faites apparaître un graphique d'évolution de taux de l'Euribor majoré de 0,8 % pendant une période de 6 ans alors qu'une extrapolation linéaire sur une telle période ne correspond à aucune perspective financière et surtout source à maintenir un climat délétère pour justifier votre politique tarifaire.

Dans ce contexte, le rapport présente les principaux postes des différents budgets en soulignant la décision que vous avez prise de créer un nouveau **budget annexe pour le pôle culturel Léon Gaumont**.

Si sur le principe nous n'avons pas d'opposition formelle à cette création, la question se pose de savoir quel est le périmètre exact sur lequel portera ce budget car il semblerait que certaines activités demeureraient rattachées au budget principal.

Un besoin de clarification s'impose afin d'éviter toute dérive que nous souhaitons voir préciser lors du vote des budgets primitifs 2010.